

Initiatives ministérielles

élection ça devient une crise cette affaire-là. Quelqu'un soulève la question à savoir si on devrait continuer, terminer l'artère Vanier. C'est une promenade et non pas une artère, madame la Présidente, d'abord. Deuxièmement, cela a été cédé à la Régionale par le gouvernement fédéral, par le truchement de la Commission de la capitale nationale, la CCN ayant cédé ce terrain-là pour la construction d'une promenade où on devait restreindre la circulation de camions, pas de camions au-dessus de cinq tonnes. Bien, allez voir si la police ou les autorités municipales ou régionales s'assurent que cette disposition dans le contrat a été respectée.

Madame la Présidente, si on fait le lien, si on termine l'artère Vanier ou la Promenade Vanier pour accommoder le transport interprovincial, je le dis et je le répète, c'est tout à fait inacceptable que le fédéral soit partie prenante à une entente qui va détruire la qualité de vie dans mon comté. Au bénéfice de quoi? Au bénéfice de transporter des matériaux dangereux ou autres à travers la ville d'Ottawa, quand on sait très bien qu'il y a des alternatives possibles. Le projet de loi C-13 demande justement, suggère et propose que l'on étudie non seulement l'impact, mais les alternatives possibles.

[Traduction]

Pour ce qui est du prolongement proposé de la promenade Vanier qui concerne le gouvernement fédéral, je peux vous dire dès maintenant que nous allons nous opposer à ce projet, et je pense que nous avons raison de le faire.

Je remarque que vous me faites signe que mon temps de parole touche à sa fin et qu'il me reste deux minutes.

À l'article 4 du projet de loi, on précise son objet; on y dit notamment qu'il s'agit de permettre aux autorités responsables de décider de tout projet susceptible d'avoir des effets environnementaux en se fondant sur un jugement éclairé quant à ces effets; d'inciter ces autorités à favoriser un développement durable propice à la salubrité de l'environnement et à la santé de l'économie; de veiller à ce que le public ait la possibilité de participer au processus d'évaluation environnementale. Ce sont certes là des objectifs très valables. J'espère que le gouvernement en tiendra compte dans l'application de la loi à des projets et qu'il s'assurera que les règlements sont suffisamment sévères pour bien montrer que nous nous préoccupons de notre avenir et que nous voulons nous assurer de ne pas polluer.

Je veux être certain que la Commission de la capitale nationale, un organisme fédéral, une société d'État, est bien visée par ce projet de loi. Je sais qu'à l'article 8, on précise que les sociétés d'État, au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, sont visées, et on deman-

de de se reporter à un autre article pour ce qui est des règlements. Ces derniers sont très importants pour nous, car ils nous donneront une idée de la voie dans laquelle le gouvernement veut s'engager.

En terminant cette brève observation, je voudrais dire que le projet de loi C-13 constitue un progrès important pour ce qui est de donner suite à des engagements symboliques en prenant des mesures concrètes destinées à mieux protéger notre environnement. Je le répète, j'espère que les règlements d'application auront suffisamment de poids pour améliorer nettement le processus d'évaluation environnementale et le rendre plus efficace.

[Français]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, je reconnais que le député d'Ottawa—Vanier a fait un excellent discours, particulièrement du fait qu'il a voulu défendre les intérêts de son comté. Il a parlé aussi, à un moment donné, des enjeux politiques de ce projet de loi. Il a dit que cela empêcherait justement les gouvernements provinciaux et fédéral de faire trop de politique sur l'environnement parce que, pour lui, et je le cite: l'environnement, c'est très important, et que tout le monde s'intéressait à l'environnement et qu'il fallait empêcher justement que les politiciens fassent de la politique avec cela. En même temps, il a ajouté: il ne faudrait pas non plus que le gouvernement fédéral vienne se mêler des choses à Ottawa, dans mon comté. Alors, il y a un peu de contradiction de ce côté-là.

Moi, je pense que ce projet de loi est probablement valable pour les petites provinces qui n'ont pas les moyens de régler le problème de l'environnement, mais les grandes provinces, telles le Québec et l'Ontario, par exemple, devraient avoir la liberté d'être les premiers à décider, parce qu'ils ont les moyens de faire leurs propres études d'impact sur l'environnement, pour empêcher justement l'ingérence du gouvernement fédéral et de venir embêter les entreprises qui veulent s'installer, et ainsi retarder des projets économiques, qui veulent s'installer donc dans la province de Québec, par exemple.

C'est le grand problème que nous allons vivre avec ce projet de loi-là parce qu'on vient empiéter dans des juridictions provinciales, et surtout des juridictions provinciales comme le Québec, qui a son propre ministère de l'Environnement, qui a les moyens de faire ses propres études, aussi bien et d'une aussi grande valeur, pour protéger l'environnement. Pourquoi est-ce que le gouvernement fédéral viendrait s'ingérer encore une fois au Québec, prendre encore plus de pouvoirs au Québec pendant que le gouvernement du Québec ne veut pas cela? Et ici, je tiens à vous dire, madame la Présidente, que l'Assemblée nationale du Québec vient tout juste de voter, il y a cinq minutes, sur une motion qui dit: «Que